

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Etchant Gel - Etchant Gel S**

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 08.09.2018

Page 1 de 6

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Etchant Gel - Etchant Gel S

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

à usage dentaire exclusivement

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: COLTENE/Whaledent AG  
Rue: Feldwiesenstrasse 20  
Lieu: CH-9450 Altstätten  
Téléphone: +41 (71) 75 75 300  
Téléfax: +41 (71) 75 75 301  
e-mail: info.ch@coltene.com  
Internet: www.coltene.com  
Service responsable: Regulatory Affairs  
msds@coltene.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acide phosphorique

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332+P313

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Etchant Gel - Etchant Gel S

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 08.09.2018

Page 2 de 6

### Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7664-38-2	Acide phosphorique			35 - < 40 %
	231-633-2	015-011-00-6		
	Skin Corr. 1B; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Traitement médical nécessaire.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sable.

#### Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Bien nettoyer les surfaces contaminées.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Etchant Gel - Etchant Gel S

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 08.09.2018

Page 3 de 6

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 4 - 23°C

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

##### Protection des mains

Gants à usage unique.

##### Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Gel

Couleur: bleu

Testé selon la méthode

pH-Valeur: &lt; 1

##### Modification d'état

Densité (à 23 °C): 1.3 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: facilement soluble.

(à 23 °C)

##### Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Etchant Gel - Etchant Gel S**

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 08.09.2018

Page 4 de 6

**10.4. Conditions à éviter**

-

**Information supplémentaire**

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	138 mg/l	96 h	Gambusia affinis (Poisson moustique)	

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1805
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Etchant Gel - Etchant Gel S

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 08.09.2018

Page 5 de 6

#### Autres informations utiles (Transport terrestre)

: 3  
E

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** ---

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1805  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** PHOSPHORIC ACID SOLUTION  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8  
 Dispositions spéciales: 223  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité dégagee: E1  
 EmS: F-A, S-B

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1805  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** PHOSPHORIC ACID SOLUTION  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8  
 Dispositions spéciales: A3 A803  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 Passenger LQ: Y841  
 Quantité dégagee: E1  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

#### Autres informations utiles (Transport aérien)

60 L

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

##### Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Prescriptions nationales

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Etchant Gel - Etchant Gel S**

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 08.09.2018

Page 6 de 6

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*